

**Délégation d'attributions au Maire  
Compte-rendu des décisions prises**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°2), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°19), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°21), Mme LOOS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme HUREL.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°22), Mme HUCHET, M. PARIS, Mme LEGRAS et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL à M. BAZIN, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (à partir de la question n°22), Mme HUCHET à Mme LEMOINE, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme LEGRAS à M. CUVILLIEZ et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LEVEAU, Député Maire, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises, depuis le 28 novembre dernier en vertu de la délégation accordée au Maire et à certains adjoints par délibération du 14 novembre 2002 :

- ↳ Forum de prévention des conduites addictives - Représentation théâtrale - Contrat passé avec la compagnie du Chaos - Montant forfaitaire de la prestation : 3 561 €
- ↳ Financement du programme d'investissement 2002 de la Ville de Dieppe - Emprunt de 2 500 000 € auprès de la Caisse d'Epargne de Haute-Normandie.
- ↳ Ecole Paul Bert - Travaux de sécurité : réparation du clocher, remplacement des menuiseries et réfection des peintures des boiseries sous toiture - Lot 1 "menuiserie charpente" - Titulaire du marché : entreprise Anger - Montant : 48 725,65 € TTC - Lot 2 "peinture" - Titulaire du marché : entreprise Lapostolle - Montant : 20 442,13 € TTC.
- ↳ Location d'un terrain à Rouxmesnil Bouteilles - Bail verbal conclu avec Mme SURMONT de PIERPONT - règlement des loyers 2001/2002.
- ↳ Opération urbaine de redynamisation du commerce et de l'artisanat en centre ville - Tranche 1 - Protocole d'accord pour l'intervention de prestations de promotion et de communication signé avec l'agence "Saphir Consultants" - Montant total des actions : 60 500 € HT.
- ↳ Contentieux - demande de prise en charge par la Ville des frais et honoraires d'avocat supportés par des conseillers municipaux à l'occasion d'un procès en diffamation - règlement des honoraires de l'avocat de la Ville.
- ↳ Assurance "responsabilité civile" - police collective - Année 2003 - souscription d'un contrat auprès du Cabinet Lamy - Montant prévisionnel de la prime : 36 729 €
- ↳ Location entretien des fontaines - Services municipaux - Titulaire du contrat de location-entretien : société Elis - Durée : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2003.
- ↳ Ecole Jules Ferry - Mise en conformité des installations électriques et création du faux plafond - Marché de maîtrise d'œuvre - Titulaire du marché : bureau d'études IPH - Montant du marché : 13 036,40 € TTC.
- ↳ Mise à disposition de deux bouteilles de gaz industriel pour le complexe sportif Delaune - convention avec la société Linde Gas - durée : trois ans - montant de la location : 357,36 € TTC -

**Le Conseil Municipal prend acte.**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 19 décembre 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Adhésion de la Ville de Dieppe à la Communauté d'Agglomération de la  
région dieppoise - approbation des statuts**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 38*

**LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°2), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°19), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°21), Mme LOOS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme HUREL.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°22), Mme HUCHET, M. PARIS, Mme LEGRAS et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL à M. BAZIN, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (à partir de la question n°22), Mme HUCHET à Mme LEMOINE, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme LEGRAS à M. CUVILLIEZ et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que par délibération du 26 septembre 2002, le Conseil Municipal de la Ville de Dieppe sollicitait de Monsieur le Préfet de la Région de Haute-Normandie, Préfet de la Seine Maritime un arrêté dressant la liste des communes formant le périmètre de la communauté d'agglomération de la région dieppoise.

Par arrêté préfectoral en date du 30 septembre 2002, la liste des seize communes formant le périmètre de la future communauté d'agglomération de la région dieppoise a été fixée comme suit : Ancourt, Arques la Bataille, Aubermesnil Beaumais, Colmesnil Manneville, Dieppe, Grèges, Hautot sur Mer, Martigny, Martin Eglise, Offranville, Rouxmesnil Bouteilles, Saint Aubin sur Scie, Sainte Marguerite sur Mer, Sauqueville, Tourville sur Arques et Varengeville sur Mer.

Conformément à l'article L 5211 – 5, les conseils municipaux des communes concernées disposent d'un délai de trois mois à compter de la prise de l'arrêté susvisé pour se prononcer sur leur adhésion. En outre, chaque conseil municipal doit délibérer sur les statuts de la future communauté d'agglomération.

Le projet de statuts soumis prévoit notamment :

**Au titre des compétences obligatoires :**

- En matière de développement économique :
  - la définition d'une politique économique communautaire visant à encourager l'accueil des entreprises et le maintien du commerce en milieu rural,
  - la création ou le développement, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activités économiques d'intérêt communautaire,
  - la mise en place, en tant que de besoin et en liaison avec les structures de développement économique existantes, d'un service communautaire,
  - la valorisation des atouts touristiques de la région dieppoise.
  
- En matière d'aménagement de l'espace communautaire :
  - la mise en place d'un schéma de cohérence et d'organisation territoriale (SCOT),
  - l'organisation des transports en commun à l'échelon communautaire,
  - les actions visant à améliorer les moyens de communication et les structures d'accueil, notamment l'accueil pour les gens du voyages.
  
- En matière d'équilibre social de l'habitat :
  - le programme local de l'habitat,
  - les actions en vue de favoriser le logement locatif, l'accession à la propriété et la réhabilitation du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire existant.
  
- En matière de politique de la Ville :
  - les dispositifs contractuels de développement urbain,
  - les actions d'intérêt communautaire visant à favoriser l'insertion économique et sociale et à mettre en place une politique de prévention de la délinquance.

## **Au titre des compétences optionnelles :**

- En matière d'eau et d'assainissement :
  - La définition d'une politique communautaire en recherchant à optimiser l'exploitation des équipements existants ou à créer pour faire face à l'évolution de la réglementation et pour atteindre une juste répartition des services et des charges entre tous les habitants de la communauté (traitement des boues, assainissement non collectif ...)
  
- En matière d'environnement et de cadre de vie :
  - la collecte et le traitement des ordures ménagères en tenant compte des équipements existants , de la situation particulière des communes concernées et du plan départemental,
  - la recherche d'une politique de protection des zones sensibles d'intérêt écologique et de lutte contre les nuisances.
  
- En matière de formation, de culture et de sport :
  - la participation à des actions culturelles, sportives et éducatives d'intérêt communautaire,
  - l'action visant à favoriser la création de centres de formation (I.U.T, ...).

Le Conseil Communautaire fixera les recettes de la communauté d'agglomération de la région dieppoise en application du Code Général des Collectivités Territoriales. Toutefois, cette instance s'interdit de voter une taxe additionnelle, sur la taxe d'habitation, sur le foncier bâti et non bâti.

Par ailleurs, pour ce qui concerne la taxe professionnelle unique, les statuts prévoient d'appliquer, chaque année, un taux inférieur au taux moyen pondéré de façon à aboutir à un taux de taxe professionnelle unique de 9,8 % à l'issue de la période d'unification. La durée d'harmonisation est fixée à 12 ans.

En matière de représentation, les principes de base suivants sont arrêtés :

- Chaque commune dispose d'au moins deux membres au sein du conseil communautaire et d'un membre au sein du bureau communautaire.
  
- La répartition des représentants au Conseil Communautaire sera de 1/3 pour la Ville de Dieppe soit 20 délégués sur un total de 60, et 2/3 pour les 15 autres communes.
  
- Au sein du bureau communautaire composé de 23 membres, la Ville de Dieppe dispose de 8 membre, les quinze autres communes étant représentée, chacune, par un délégué

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'adhérer à la communauté d'agglomération de la région dieppoise,

2°) d'approuver les statuts ci-annexés,

☞ **Après vote au scrutin secret, LE CONSEIL MUNICIPAL, par 37 voix pour (et un bulletin blanc), décide d'adhérer à la communauté d'agglomération de la région dieppoise et approuve les statuts soumis.**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 19 décembre 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Décision modificative n°3/2002 - Budget principal - Budget du service  
de l'eau - Budget du service de l'assainissement**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 38*

**LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°2), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°19), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°21), Mme LOOS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme HUREL.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°22), Mme HUCHET, M. PARIS, Mme LEGRAS et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL à M. BAZIN, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (à partir de la question n°22), Mme HUCHET à Mme LEMOINE, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme LEGRAS à M. CUVILLIEZ et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, invite le Conseil Municipal à adopter la Décision Modificative N° 3.

Cette décision modificative comprend pour chacune des sections, en dépenses et en recettes, les éléments suivants :

#### 1) BUDGET PRINCIPAL

En section d'Investissement :

##### Dépenses

Immobilisations en cours	4 000,00 €
Immobilisations corporelles	- 4 000,00 €
Moins values de cessions	307 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>307 500,00 €</b>

##### Recettes

ICNE N-1 contre-passation	66 600,00 €
Charges à répartir	60 700,00 €
Moins values de cessions	- 325 792,00 €
Immobilisations incorporelles	1,00 €
Régularisation immobilisations corporelles	325 791,00 €
Virement de la section de fonctionnement	180 200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>307 500,00 €</b>

Les opérations de la Section de fonctionnement peuvent se résumer ainsi :

##### Dépenses

Charges de gestion générale	1 504,00 €
Autres charges de gestion courante	34 264,37 €
I C N E de l'exercice	66 600,00 €
Charges exceptionnelles	22 300,37 €
Dotations aux amortissements	60 700,00 €
Virement à la section d'investissement	180 200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>365 568,74 €</b>

##### Recettes

Produits des services du domaine	3 184,00 €
Dotations et participations	5 238,74 €
Produits exceptionnels	357 146,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>365 568,74 €</b>



## 2) BUDGET DU SERVICE DE L'EAU

### Section de fonctionnement

#### Dépenses

Dotations aux amortissements	9 410,00 €
Virement à la section d'investissement	- 9 410,00 €

### Section d'investissement

#### Dépenses

Subvention d'équipement transférable	9 959,95 €
--------------------------------------	------------

#### Recettes

Résultat d'investissement reporté	- 0,06 €
Emprunts et dettes	9 960,01 €
Amortissement des immobilisations	9 410,00 €
Virement de la section de fonctionnement	- 9 410,00 €

TOTAL	<u>9 959,95 €</u>
-------	-------------------

## 3) BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

### Section de fonctionnement

#### Dépenses

Charges financières	- 911,00 €
Dotations aux amortissements	911,00 €

### Section d'investissement

#### Dépenses

Résultat d'investissement reporté	- 0,02 €
-----------------------------------	----------

## Recettes

Apports dotations et réserves	- 0,02 €
Emprunts et dettes assimilés	- 911,00 €
Amortissement des immobilisations	911,00 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 29 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 voix contre (groupe et élus de l'opposition)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 19 décembre 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Tarifs des services publics - année 2003**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 38*

**LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°2), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°19), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°21), Mme LOOS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme HUREL.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°22), Mme HUCHET, M. PARIS, Mme LEGRAS et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL à M. BAZIN, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (à partir de la question n°22), Mme HUCHET à Mme LEMOINE, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme LEGRAS à M. CUVILLIEZ et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, demande au Conseil Municipal d'adopter les tarifs 2003 des Services Publics Municipaux, étant précisé que l'ensemble de ces tarifs n'évolue pas en fonction d'une norme unique, mais en fonction de la spécialité de chaque activité.

### **DIVISION ANIMATION URBAINE ET VIE ASSOCIATIVE**

Les tarifs du Château Musée ne changent pas.

Quelques précisions sont à apporter pour les autres secteurs :

Augmentation de 2% pour les secteurs suivants :

- Location de salles municipales
- Centre de Puys
- Location de matériel pour fêtes et manifestations
- Maison des associations
- Petit Théâtre
- Terrasses débits de boissons et restaurants et extensions commerciales fixes et permanentes sur le domaine public
- WC publics

### **SPORTS**

Pour les piscines et la location de gymnases, une augmentation moyenne de 3%.

### **STATION BALNEAIRE**

Le secteur de la station balnéaire fait également l'objet d'une augmentation de 3%.

### **CABINES DE PLAGE**

Pas de changement pour les anciennes cabines.

Création d'un nouveau tarif ( 534,00 €) pour les cabines bois nouveau modèle (1,5 m x 1,5 m).

### **MARCHES**

Les tarifs n'ont pas été modifiés en 2002.

La proposition pour 2003 est de :

- Place Nationale, Eglise St Jacques, Rue Bénoni Ropert, Neuville :  
+ 0,03 €/m<sup>2</sup> le samedi et + 0,02 €/m<sup>2</sup> les autres jours.
- Rue de la Barre et Rue St Jacques : + 0,03 €/m<sup>2</sup>
- Grande Rue : + 0,05 €/m<sup>2</sup>
- Démonstrateurs sans voiture : + 0,30 €
- Démonstrateurs avec véhicule inférieur à 5 m : + 1,30 €
- Démonstrateurs avec véhicule supérieur à 5 m : + 4,50 €

## DROITS DE VOIRIE DIVERS

Taxis : + 2,5 %.  
Etalage et mobilier divers : de 0,35 à 0,40 €  
Chevalet et pré-enseigne mobile : + 1,5 %  
Cirques : m<sup>2</sup>/jour de 0,25 à 0,30 €  
Véhicule/jour 0,45 à 0,50

## DROITS DE PLACE FRONT DE MER

Partie bâtie (module, caravane, etc.) le m<sup>2</sup>/saison : de 45 à 46 €(+ 2,2%)  
Partie non bâtie (table, siège en terrasse, etc.) le m<sup>2</sup>/saison : de 28,50 à 29 €  
(+ 1,75%)  
Activité d'animation non permanente (manège, etc.) le m<sup>2</sup>/jour : de 0,30 à 0,35 €  
Vente volante dite « au panier » par vendeur la saison : 42 à 45 €

## FETES FORAINES

Augmentation de 1 à 2%.

## DIVISION POPULATION SOLIDARITE

### SECTEUR CIMETIERES

Augmentation de 2 %.

### SERVICE HYGIENE

Augmentation de 1,88 %

### HALTES JEUX

Pas de changement.

### PROJET BAMBIN

Pas de changement.

### MINI CRECHES

Rappel : suite au passage à l'euro, des modifications avaient été apportées sur les grilles tarifaires à la demande de la CAF (délibération du 26 mars 2002), et une majoration de 15 % a été appliquée aux « Non Dieppois ou non-allocataires ».

Pour 2003, la proposition est la suivante : l'augmentation des tarifs ne concerne que les Non Dieppois ou non-allocataires. La majoration est progressive, elle varie de 15,20, 25 % selon les tranches de ressources.

## ACCUEILS PRE ET POST SCOLAIRES

Pas d'augmentation pour 2003. Augmentation en 2002 avec le passage à l'euro.

## RESTAURANTS SOCIAUX

Les tarifs proposés tiennent compte d'une augmentation moyenne de 2% sauf pour les boissons, 2,70 à 4% d'augmentation.

## PORTAGE REPAS A DOMICILE

Pour ce service, une augmentation moyenne de 2%

## DIVISION TECHNIQUE

### MISE EN ŒUVRE DE VEHICULE

Augmentation de 0,50 €/ heure pour l'ensemble des véhicules.

### URBANISME

Augmentation de 2%.

### OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Situation actuelle : la tarification, actuelle est réglementée par la délibération du Conseil Municipal du 5 juillet 1995. Il ressort que cette tarification est très inférieure à celle pratiquée habituellement dans d'autres collectivités.

Cette tarification se compose :

- D'un droit fixe forfaitaire de 8,00 € pour toute occupation temporaire de plus de 48h00 sauf associations.
- D'un droit supplémentaire de 3,20 €/jour par place de stationnement payant occupée.

Proposition pour 2003 :

- occupation inférieure à 48h00 : gratuit
- clôture, palissade : 0,18 €/m<sup>2</sup>/jour avec un minimum de 8,00 €
- bungalow vente : 0,18 €/m<sup>2</sup>/jour avec un minimum de 8,00 €
- camions nacelle, engins : 0,18 €/m<sup>2</sup>/jour avec un minimum de 8,00 €
- Echafaudage, dépôt de matériaux : 0,25 €/m<sup>2</sup>/jour avec un minimum de 8,00 €
- conteneur : 0,90 €/m<sup>2</sup>/jour avec un minimum de 8,00 €
- place payante : 3,20 €/place/jour

## ORDURES MENAGERES

Création d'un nouveau tarif pour l'incinération des ordures ménagères pour les particuliers et sociétés diverses.

### DIVISION RESSOURCES ET MOYENS

#### ACHATS / REPROGRAPHIE

Par photocopie :

Photocopieurs publics : + 0,01 € pour format A4, + 0,02 € pour format A3

Pour les tirages en nombre : + 0,01 €

#### SECURITE POLICE

Ivresse publique : + 10%.

Frais de fourrière et capture d'animaux : + 2%.

#### INFORMATIQUE FOURNITURE DE LISTES ELECTORALES

Augmentation de 2%.

#### FRAIS FIXES PAR TITRE DE RECETTE

Augmentation de 2%.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 29 voix pour (groupe de la majorité)
- ☞ 9 voix contre (groupe et élus de l'opposition)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 19 décembre 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Versement anticipé de subventions et contributions municipales**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 38*

**LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°2), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°19), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°21), Mme LOOS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme HUREL.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°22), Mme HUCHET, M. PARIS, Mme LEGRAS et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL à M. BAZIN, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (à partir de la question n°22), Mme HUCHET à Mme LEMOINE, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme LEGRAS à M. CUVILLIEZ et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...



Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que pour permettre à certaines associations et autres organismes d'honorer leurs engagements, notamment le paiement des salaires et dans l'attente du vote du Budget 2003, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'un acompte aux organismes suivants :

Le versement de cet acompte n'engage pas le budget de la Ville quant au montant définitif de la subvention 2003.

Maison Jacques Prévert	53 000,00 €
DSN	96 000,00 €
Association Dieppoise pour le Développement des Loisirs Educatifs - ADDLE	70 000,00 €
Association Culture et loisirs de la Jeunesse Dieppoise/MJC des jeunes centres – MJC Centre	19 000,00 €
Comité Social du Personnel Municipal	44 000,00 €
Association Bel Air	10 500,00 €
Office du Tourisme – Syndicat d'Initiative de Dieppe	37 500,00 €
Accueil et Eveil en famille (crèche familiale)	6 500,00 €
Centre Les Roches (95-65737-31213)	12 000,00 €
Contribution au Sydempad (311-65735-31213)	468 000,00 €
Maison Jacques Prévert (Camille Claudel)	11 000,00 €
CCAS Dieppe (520-65736.1-31213)	106 000,00 €
CCAS Neuville (520-65736.3-31213)	60 500,00 €
Estran	11 000,00 €
DUC Omnisports	16 000,00 €

Dieppe Capitale du Cerf Volant 5 000,00 €

ALDN Basket 12 000,00 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 19 décembre 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses  
d'investissement de l'exercice 2003 avant le vote du budget 2003**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 38*

**LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°2), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°19), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°21), Mme LOOS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme HUREL.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°22), Mme HUCHET, M. PARIS, Mme LEGRAS et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL à M. BAZIN, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (à partir de la question n°22), Mme HUCHET à Mme LEMOINE, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme LEGRAS à M. CUVILLIEZ et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que les dispositions de l'article 7 de la loi N° 82 213 du 2 mars 1982 modifiée, reprises par le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 1612.1 précisent que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation du programme".

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés en alinéa ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le Comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de mettre en œuvre ces dispositions et d'approuver la liste des opérations annexées à la présente délibération, étant précisé que rien ne s'oppose à ce qu'il existe pour une même opération des crédits budgétaires ouverts :

- au titre d'un report de l'année précédente ou provenant des dépenses prévues votées mais non mandatées.
- Au titre des crédits concernant des dépenses nouvelles en application des dispositions précédemment indiquées.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 29 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 voix contre (groupe et élus de l'opposition)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 19 décembre 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

<b>BUDGET VILLE :</b>	
<b>Crédits votés au Budget Primitif 2002</b>	
<b>Compte 20</b>	<b>192 779,00 €</b>
<b>Compte 21</b>	<b>1 149 071,00 €</b>
<b>Compte 23</b>	<b>7 506 889,00 €</b>
<b>Autorisation possible (25%)</b>	
<b>Compte 20</b>	
<b>Compte 21</b>	
<b>Compte 23</b>	
<b>Opérations retenues</b>	
812 – 2031	26 000,00 €
824 – 2031	6 000,00 €
823 - 2031	10 000,00 €
824 - 2031	6 000,00 €
812 - 2313	20 000,00 €
020 - 2313	135 000,00 €
824 - 2318	35 000,00 €
823 - 2315	58 000,00 €
822 - 2315	30 000,00 €
822 2315	35 000,00 €
824 - 2118	180 000,00 €
822 – 2315 – 15002 - 3443	20 000,00 €
812 – 2031 – 22011	42 000,00 €
<b>BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT</b>	
<b>Crédits votés au Budget Primitif 2002</b>	
Compte 23	503 500,00 €
<b>Autorisation possible (25 %)</b>	
<b>Compte 23</b>	<b>125 875,00 €</b>
Opérations retenues	
<b>2315 - 15075</b>	<b>25 000,00 €</b>
<b>2315 - 23001</b>	<b>20 000,00 €</b>
<b>2315 - 3011</b>	<b>15 500,00 €</b>
<b>BUDGET DE L'EAU</b>	
<b>Crédits votés au Budget Primitif 2002</b>	

<b>Compte 23</b>	<b>361 000,00 €</b>
<b>Autorisation possible (25 %) Compte 23</b>	90 250,00 €
<b>Opérations retenues</b>	
2315-3011	51 000,00 €
2315-23001	15 000,00 €

**Mise à jour du patrimoine - Intégration de l'investissement du PDT  
dans le patrimoine de la ville (signalétique)**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 38*

**LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°2), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°19), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°21), Mme LOOS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme HUREL.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°22), Mme HUCHET, M. PARIS, Mme LEGRAS et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL à M. BAZIN, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (à partir de la question n°22), Mme HUCHET à Mme LEMOINE, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme LEGRAS à M. CUVILLIEZ et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.





Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que le Président du Pôle de Développement Touristique a autorisé Monsieur le Receveur du Syndicat à apurer ses comptes d'actifs par des opérations d'ordre non budgétaires relatives à des opérations de mise en place d'une signalétique globale sur le territoire du Syndicat.

Le montant des travaux réalisés pour la Ville de Dieppe est de 49 936,64 € Toutes Taxes Comprises.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire d'intégrer cette somme dans le patrimoine de la commune par l'opération d'ordre non budgétaire suivante :

Débit 2112	« Terrains de voirie »	49 936,64 €
Crédit 1021	« Dotations »	49 936,64 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 19 décembre 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Inventaire du patrimoine communal - Mise à jour**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 38*

**LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°2), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°19), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°21), Mme LOOS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme HUREL.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°22), Mme HUCHET, M. PARIS, Mme LEGRAS et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL à M. BAZIN, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (à partir de la question n°22), Mme HUCHET à Mme LEMOINE, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme LEGRAS à M. CUVILLIEZ et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose qu'il convient de procéder à la mise à jour pour l'exercice 2002 de l'inventaire du patrimoine communal afin de satisfaire aux obligations de l'instruction M 14.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire ces opérations d'ordre dans la Décision Modificative N° 3 afin de tenir compte des sorties des biens.

#### **Dépenses - Investissement**

01-192-31213	Différence sur réalisation d'immobilisation	307 492,75 €
--------------	---------------------------------------------	--------------

#### **Dépenses - Fonctionnement**

01-676-31213	Différence sur réalisation	110 149,70 €
--------------	----------------------------	--------------

01-675-31212	Valeur comptable des immobilisations cédées	325 746,31 €
--------------	---------------------------------------------	--------------

#### **Recettes - Investissement**

01-192-31213	Différence sur réalisation d'immobilisation	110 149,70 €
--------------	---------------------------------------------	--------------

01-205-31213	Licences	0,18 €
--------------	----------	--------

01-2111-31213	Terrains nus	209 857,77 €
---------------	--------------	--------------

01-2118-31213	Autres terrains	793,81 €
---------------	-----------------	----------

01-2132-31213	Immeubles de rapport	13 615,42 €
---------------	----------------------	-------------

01-2158-31213	Autres	824,49 €
---------------	--------	----------

01-2182-31213	Matériel de transport	84 940,50 €
---------------	-----------------------	-------------

01-2188-31213	Autres	479,21 €
---------------	--------	----------

01-2138-31213	Autres bâtiments publics	15 234,93 €
---------------	--------------------------	-------------

#### **Recettes - Fonctionnement**

01-776-31213	Différence sur réalisation	307 492,75 €
--------------	----------------------------	--------------

Il est proposé par ailleurs au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le percepteur à passer les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

### Dépenses - Investissement

01-2805-31213	Concession et droits similaires - Amortissement	32 137,47 €
01-28158-31213	Autres - Amortissement	3 412,29 €
01-28182-31213	Matériel de transport - Amortissement	20 717,84 €
01-28183-31213	Matériel informatique - Amortissement	89 775,56 €
	<b>TOTAL</b>	<b>146 043,16 €</b>

### Recettes - Investissement

01-205-31213	Concession et droits similaires	32 137,47 €
01-2158-31213	Autres	3 412,29 €
01-2182-31213	Matériel de transport	20 717,84 €
01-2183-31213	Matériel informatique	89 775,56 €
	<b>TOTAL</b>	<b>146 043,16 €</b>

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 29 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 voix contre (groupe et élus de l'opposition)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 19 décembre 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Estran - Cité de la mer - Avance de trésorerie remboursable  
Année 2003**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 38*

**LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°2), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°19), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°21), Mme LOOS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme HUREL.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°22), Mme HUCHET, M. PARIS, Mme LEGRAS et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL à M. BAZIN, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (à partir de la question n°22), Mme HUCHET à Mme LEMOINE, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme LEGRAS à M. CUVILLIEZ et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que l'ESTRAN-Cité de la Mer reçoit de la part de la Ville une avance de trésorerie de 45 735 € sans intérêt et remboursable au 31 décembre de l'année considérée, pour lui permettre d'honorer ses engagements dans l'attente de la perception des subventions et autres rentrées financières attendues.

L'ESTRAN-Cité de la Mer ayant sollicité la Ville pour le renouvellement pour l'année 2003 de cette avance de trésorerie aux mêmes conditions que précédemment, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à faire droit à cette requête.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 19 décembre 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Festival de musique ancienne de Dieppe  
Avance de trésorerie remboursable pour l'année 2003**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 38*

**LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°2), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°19), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°21), Mme LOOS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme HUREL.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°22), Mme HUCHET, M. PARIS, Mme LEGRAS et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL à M. BAZIN, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (à partir de la question n°22), Mme HUCHET à Mme LEMOINE, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme LEGRAS à M. CUVILLIEZ et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que l'association pour le Festival de Musique Ancienne de Dieppe reçoit de la part de la Ville une avance de trésorerie de 38 112 € sans intérêt et remboursable au 31 décembre de l'année considérée, pour lui permettre d'honorer ses engagements financiers dans l'attente de la perception des subventions, remboursement sur TVA, etc.....

En vue de la préparation de sa prochaine manifestation, l'association a sollicité de la ville la reconduction de cette avance trésorerie pour l'année 2003 et aux mêmes conditions que précédemment.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député Maire à faire droit à cette requête.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 19 décembre 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Association "Voiles 2000" - Avance de trésorerie remboursable  
pour l'année 2003**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 38*

**LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°2), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°19), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°21), Mme LOOS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme HUREL.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°22), Mme HUCHET, M. PARIS, Mme LEGRAS et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL à M. BAZIN, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (à partir de la question n°22), Mme HUCHET à Mme LEMOINE, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme LEGRAS à M. CUVILLIEZ et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose au Conseil municipal que l'association « Voiles 2000 », dont le siège social est sis 24 rue des Maillots à Dieppe, a sollicité la ville pour bénéficier durant l'année 2003 d'une avance de trésorerie de 30 000 € sans intérêt et remboursable au 31 décembre 2003, pour lui permettre d'honorer les engagements pris pour, notamment, sa participation au Tour de France à la Voile dans l'attente de la perception de subventions et autres rentrées financières attendues.

Compte tenu de l'intérêt pour la ville qu'a représenté la participation d'un bateau dieppois au Tour de France à la Voile, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Député-Maire à faire droit à cette requête.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 19 décembre 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Mission pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de  
l'agglomération dieppoise -PAIO  
Avance de trésorerie remboursable pour l'année 2003**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 38*

**LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°2), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°19), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°21), Mme LOOS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme HUREL.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°22), Mme HUCHET, M. PARIS, Mme LEGRAS et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL à M. BAZIN, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (à partir de la question n°22), Mme HUCHET à Mme LEMOINE, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme LEGRAS à M. CUVILLIEZ et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que la Mission pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des Jeunes de l'Agglomération dieppoise (M.I.S.P.) bénéficie depuis 1993, chaque année, d'une avance de trésorerie consentie par la Ville.

Celle-ci est fixée à 30.489,80 €, sans intérêt, remboursable avant le 31 décembre de l'année considérée et versée à première demande, dès le mois de janvier de chaque année, pour permettre à l'association d'honorer ses engagements financiers dans l'attente de la perception des subventions.

La M.I.SP. Jeunes ayant sollicité la Ville pour le renouvellement pour l'année 2003 de cette avance de trésorerie aux mêmes conditions que précédemment, il est proposé au Conseil Municipal de répondre favorablement à cette requête.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 19 décembre 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Acquisition de mobilier de bureau - Avenant n°3**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 38*

**LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°2), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°19), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°21), Mme LOOS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme HUREL.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°22), Mme HUCHET, M. PARIS, Mme LEGRAS et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL à M. BAZIN, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (à partir de la question n°22), Mme HUCHET à Mme LEMOINE, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme LEGRAS à M. CUVILLIEZ et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 21 septembre 2000, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à lancer une consultation par Appel d'Offres Ouvert relative à l'acquisition de mobilier de bureau.

Le marché est applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2001 pour une durée d'un an avec la possibilité de le renouveler deux fois.

La Commission d'Appel d'Offres, en date du 7 mars 2001, a retenu comme titulaire du marché la société Techni Bureau.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire à prendre un avenant pour acceptation des tarifs et remises du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2003.

- Remise de 52 % sur les produits de fabrication Techni Bureau
- Remise de 32 % sur les produits de négoce.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 19 décembre 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Demandes de subventions bâtiments communaux  
Programmation 2003 - opérations d'investissement subventionnables  
Domaine sportif**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 38*

**LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°2), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°19), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°21), Mme LOOS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme HUREL.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°22), Mme HUCHET, M. PARIS, Mme LEGRAS et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL à M. BAZIN, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (à partir de la question n°22), Mme HUCHET à Mme LEMOINE, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme LEGRAS à M. CUVILLIEZ et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de la préparation du budget primitif 2003 et après les sélections effectuées avec les services concernés, les opérations retenues sont les suivantes :

1 Maison des sports – travaux de mise en sécurité, électricité alarme incendie, blocs d'éclairage de secours estimés à 36 000,00 €TTC.

2 Stade Pierre de Coubertin - travaux de réfection de la couverture des tribunes des anciens vestiaires et du club-house estimés à 44 000 €TTC.

3 Stade Auguste Delaune - travaux de réfection des sols des terrains de tennis et des clôtures estimés à 114 000 €TTC.

Ces opérations sont susceptibles d'être financées par le Conseil Général, l'Etat ou d'autres organismes.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le présent projet,

- de solliciter l'aide financière auprès du Conseil Général, de l'Etat et des différents organismes concernés.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 19 décembre 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Demandes de subventions bâtiments communaux  
Programmation 2003 - opérations d'investissement subventionnables  
Domaine scolaire**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38  
Nombre de présents : 31  
Nombre de votants : 38*

**LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°2), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°19), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°21), Mme LOOS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme HUREL.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°22), Mme HUCHET, M. PARIS, Mme LEGRAS et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL à M. BAZIN, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (à partir de la question n°22), Mme HUCHET à Mme LEMOINE, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme LEGRAS à M. CUVILLIEZ et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de la préparation du budget primitif 2003 et après les sélections effectuées avec les services concernés, les opérations retenues sont les suivantes :

1. Ecole primaire Langevin - travaux de mise en sécurité, installation d'une alarme incendie et divers travaux de menuiserie estimés à 20 000 €TTC.
2. Ecole primaire Desceliers - travaux de réfection de l'étanchéité des terrasses estimés à 22 000 €TTC.

Ces opérations sont susceptibles d'être financées par le Conseil Général, l'Etat ou d'autres organismes.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le présent projet,
- de solliciter l'aide financière auprès du Conseil Général, de l'Etat et des différents organismes concernés.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 19 décembre 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Demandes de subventions bâtiments communaux  
Programmation 2003 - opérations d'investissement subventionnables  
Château-musée - travaux de sécurité**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 38*

**LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°2), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°19), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°21), Mme LOOS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme HUREL.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°22), Mme HUCHET, M. PARIS, Mme LEGRAS et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL à M. BAZIN, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (à partir de la question n°22), Mme HUCHET à Mme LEMOINE, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme LEGRAS à M. CUVILLIEZ et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de la préparation du budget primitif 2003 et après les sélections effectuées avec les services concernés, les travaux de sécurité au château musée de Dieppe ont été retenus. Il s'agit de travaux de cloisonnement et compartimentage de locaux et combles estimés à 35 000 €TTC.

Cette opération est susceptible d'être financée par le Conseil Général, l'Etat ou d'autres organismes.

Il est donc proposé au Conseil Municipal:

- d'approuver le présent projet,
- de solliciter l'aide financière auprès du Conseil Général, de l'Etat et des différents organismes concernés.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 19 décembre 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Demandes de subventions bâtiments communaux  
Programmation 2003 - opérations d'investissement subventionnables  
Centre Médico Psycho Pédagogique - travaux de sécurité**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38  
Nombre de présents : 31  
Nombre de votants : 38*

**LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°2), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°19), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°21), Mme LOOS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme HUREL.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°22), Mme HUCHET, M. PARIS, Mme LEGRAS et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL à M. BAZIN, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (à partir de la question n°22), Mme HUCHET à Mme LEMOINE, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme LEGRAS à M. CUVILLIEZ et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de la préparation du budget primitif 2003 et après les sélections effectuées avec les services concernés, les travaux de sécurité au Centre Médico-Psycho-Pédagogique ont été retenus. Il s'agit de travaux de traitement et de réparation des bois estimés à 68 000 €TTC.

Cette opération est susceptible d'être financée par le Conseil Général, l'Etat ou d'autres organismes.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le présent projet,
- de solliciter l'aide financière auprès du Conseil Général, de l'Etat et des différents organismes concernés.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 19 décembre 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Avenant n°3 - convention publique d'aménagement  
"Cœur historique de Dieppe"**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 37*

**LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°2), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°19), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°21), Mme LOOS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme HUREL.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°22), Mme HUCHET, M. PARIS, Mme LEGRAS et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL à M. BAZIN, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (à partir de la question n°22), Mme HUCHET à Mme LEMOINE, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme LEGRAS à M. CUVILLIEZ et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 26 septembre 2002, le Conseil municipal approuvait le compte rendu annuel à la collectivité pour l'année 2001 de la convention publique d'aménagement du cœur historique de Dieppe, comprenant également les prévisions pour l'année 2002, ainsi que le bilan prévisionnel modifié.

Afin de régulariser les modifications apportées à la participation de la Ville de Dieppe et à la rémunération de la SEMAD pour les travaux qu'elle réalise, il convient d'établir l'avenant n°3 à la convention publique d'aménagement. Cet avenant porte la participation de la ville à 3 255 000 € sur la durée de l'opération et fixe le taux de rémunération de la SEMAD à 8% du montant hors taxes des travaux réalisés. Cette dernière mesure est rétroactive à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer cet avenant.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.
- ☞ Monsieur LEVEAU ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 19 décembre 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Dénomination de la voie perpendiculaire à l'avenue Normandie Sussex  
et la rue de Stalingrad**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 38*

**LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°2), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°19), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°21), Mme LOOS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme HUREL.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°22), Mme HUCHET, M. PARIS, Mme LEGRAS et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL à M. BAZIN, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (à partir de la question n°22), Mme HUCHET à Mme LEMOINE, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme LEGRAS à M. CUVILLIEZ et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la construction de la voie dite « diagonale », située dans la Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) Dieppe-Sud, est achevée, réceptionnée, et ouverte à la circulation publique.

Il est proposé la dénomination de M. Marcel CASEAU, ancien Commandant des sapeurs-pompiers, ancien Directeur Général des Services techniques de la ville de Dieppe, ancien Président de l'Union mondiale des ingénieurs, décédé en septembre 1991.

Cette voie serait ainsi dénommée :

rue commandant Marcel CASEAU

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 19 décembre 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Cession d'une friche industrielle 11 et 13 rue de Stalingrad**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 38*

**LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°2), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°19), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°21), Mme LOOS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme HUREL.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°22), Mme HUCHET, M. PARIS, Mme LEGRAS et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL à M. BAZIN, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (à partir de la question n°22), Mme HUCHET à Mme LEMOINE, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme LEGRAS à M. CUVILLIEZ et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose qu'aux termes d'un acte de vente en date du 22 décembre 1997, la ville est devenue propriétaire des parcelles édifiées d'un bâtiment industriel, cadastrées section AS n° 67 et 68, d'une superficie totale de 860 m<sup>2</sup>.

Le voisin de ce bâtiment, M. Hubert VAIN, est intéressé par l'acquisition de cette propriété afin de réaliser une extension de son activité d'entretien de véhicules puisqu'il est déjà propriétaire des parcelles cadastrées section AS n° 59 et 72.

Le bâtiment serait en grande partie démoli de manière à permettre une restructuration et une redistribution de ses locaux actuels.

Dans un dernier courrier de novembre 2002, une proposition de prix, soit 65 553 € (conforme à l'estimation des Domaines) a reçu son agrément.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession de la friche industrielle, décrite ci-dessus, au prix de soixante cinq mille cinq cent cinquante trois euros (65 553 €), au bénéfice de M. Hubert VAIN.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire, notamment l'acte de vente, par-devant Maître LE LONG, notaire de la ville de Dieppe.

Les frais et honoraires divers seront pris en charge par l'acquéreur.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 19 décembre 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**ZAC Dieppe Sud - périmètre d'acquisition - ouverture d'enquêtes  
publiques préalables à la déclaration d'utilité publique  
et à l'enquête parcellaire**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 38*

**LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°2), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°19), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°21), Mme LOOS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme HUREL.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°22), Mme HUCHET, M. PARIS, Mme LEGRAS et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL à M. BAZIN, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (à partir de la question n°22), Mme HUCHET à Mme LEMOINE, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme LEGRAS à M. CUVILLIEZ et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que l'étude préalable à la révision du POS de Dieppe a permis de mesurer l'enjeu que constituent la reconquête et la revalorisation du quartier Dieppe Sud.

La ville de Dieppe s'est donc donnée pour objectif de hisser ce quartier à la hauteur de sa position stratégique en renforçant notamment son attractivité économique déjà amorcée par l'aménagement du pôle de service à l'emploi (lotissement de la gare), par l'implantation d'activités économiques le long de l'avenue Normandie Sussex et par l'affectation de terrains à la reconstruction du centre d'incendie et de secours et du lycée Emulation Dieppoise.

Afin d'atteindre son objectif, le Conseil Municipal décide, dans une délibération en date du 05 mai 1999, de créer la ZAC Dieppe Sud et de confier à la SEMAD, la mise en œuvre de la revalorisation de ce quartier.

Cette convention a été signée avec la SEMAD (Société d'Economie Mixte de l'Agglomération Dieppoise) le 10 juin 1999.

Dans le cadre de ces missions, la SEMAD a été amenée à traiter de nombreuses friches industrielles et portuaires ces dernières années. Ce travail de reconversion nécessite pour la SEMAD de se rendre propriétaire d'un périmètre foncier, ceci dans l'attente de la revente des terrains qui le composent.

Il convient donc, pour raison d'utilité publique, d'acquérir les parcelles visées (liste des parcelles incluses dans le périmètre de Déclaration d'Utilité Publique en annexe).

C'est pourquoi il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet d'acquisition de ces terrains sous le couvert d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour mettre en œuvre la reconversion de friches industrielles et le développement économique du quartier,
- d'approuver le périmètre déterminé nécessaire à sa réalisation,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à solliciter de Monsieur le Préfet de Département l'ouverture des enquêtes publiques conjointes portant sur l'utilité publique du projet et l'enquête parcellaire,
- de solliciter une réserve financière, dans le cadre du Programme d'Action Foncière, auprès de l'E.P.B.S. pour assurer le portage de cette opération,

- de demander à Monsieur le Préfet de Département d'accorder le bénéfice de la DUP au profit de l'EBPS, Etablissement Public de la Basse Seine.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 19 décembre 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**OPAH de renouvellement urbain avec volet insalubrité du Cœur  
Historique de Dieppe - barème et conditions d'octroi des subventions de  
la ville de Dieppe aux propriétaires bailleurs pour la mise  
en place de loyers intermédiaires**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38  
Nombre de présents : 31  
Nombre de votants : 38*

**LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°2), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°19), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°21), Mme LOOS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme HUREL.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°22), Mme HUCHET, M. PARIS, Mme LEGRAS et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL à M. BAZIN, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (à partir de la question n°22), Mme HUCHET à Mme LEMOINE, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme LEGRAS à M. CUVILLIEZ et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.



Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 28 novembre 2002, la Ville de Dieppe a autorisé M. le Député Maire à signer la convention quadripartite d'O.P.A.H. de renouvellement urbain avec volet insalubrité.

La subvention allouée par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (A.N.A.H.) aux propriétaires bailleurs pour la création de logements en loyer libre a été réduite de 25 à 20% des travaux dans la limite des plafonds en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2002. En revanche celle de 40% octroyée pour le conventionnement des logements reste inchangée.

Dans le cadre de l'opération menée sur le cœur historique de Dieppe, cette mesure a pour incidence de limiter la production de logements à loyer libre nécessaire au maintien de la mixité sociale au centre-ville.

Pour éviter la paupérisation et contrer la tendance observée de hausse des loyers libres, il est donc nécessaire de favoriser l'installation de ménages à revenus moyens au centre ville et par conséquent de mettre en place le dispositif tel que défini ci-dessous.

### Bénéficiaires

L'aide de la ville ne sera accordée qu'au propriétaire bailleur s'engageant à louer à titre de résidence principale pour un montant de 6,10 €/le mètre carré mensuel, et pendant une durée minimale de 10 ans à compter de l'achèvement des travaux.

### Conditions d'octroi

#### Travaux subventionnés

L'aide de la Ville interviendra en complément de la subvention de l'A.N.A.H. octroyée dans le cadre de mise en place de loyer intermédiaire après travaux.

Les dépenses subventionnables sont les mêmes que celles retenues par l'A.N.A.H.

Pour faire valoir leurs droits à la subvention, les propriétaires devront déposer une demande d'autorisation d'urbanisme.

#### Montant de la subvention

Le calcul de la subvention sera effectué sur les mêmes bases que celles retenues pour le calcul de la subvention A.N.A.H. avec les mêmes règles de plafonnement.

La Ville versera au propriétaire bailleur 5% de la dépense subventionnable établie sur la base précitée.

Cette subvention n'est pas cumulable avec la subvention pour travaux dans les immeubles très dégradés nécessitant des frais de maîtrise d'œuvre.

Pour les modalités d'instruction des dossiers et le versement des subventions, celles décrites dans la délibération du Conseil Municipal du 11 mai 2000 relative à l'OPAH « Centre Historique de Dieppe », barème et conditions d'octroi des subventions Ville de Dieppe, restent inchangées.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le dispositif détaillé ci-dessus.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 29 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 voix contre (groupe et élus de l'opposition)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 19 décembre 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Modification du tableau des effectifs**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 30*

*Nombre de votants : 38*

**LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°2), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°19), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°21), Mme LOOS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme HUREL.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°22), Mme HUCHET, M. PARIS, Mme LEGRAS et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL à M. BAZIN, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (à partir de la question n°22), Mme HUCHET à Mme LEMOINE, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme LEGRAS à M. CUVILLIEZ et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe reprendra à sa charge à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003 la gestion de l'activité de l'Association « Dieppe Ville d'Art et d'Histoire ».

Cette association compte actuellement trois agents à temps complet qui feront l'objet d'un transfert vers la collectivité.

Conformément aux dispositions de l'article 63 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, les agents recrutés continueront à bénéficier des dispositions de leur contrat et tant que celles-ci ne dérogent pas aux dispositions légales et réglementaires régissant les agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de créer les postes suivants au tableau des effectifs du personnel municipal.

- Cadre d'emplois des Conservateurs du Patrimoine  
non titulaire (chargé de l'Animation)
  - Conservateur de 2<sup>ème</sup> classe  
3<sup>ème</sup> échelon - Indice brut 593 1
- Emploi-Jeune
  - Agent de valorisation du Patrimoine 2
- Agents Vacataires
  - Guides conférenciers 8

Vacations de 2 heures minimum, payées sur la base de 38,12 € brut la vacation (base 1.12.2002).

Ces agents vacataires relèveront de la convention collective des organismes de tourisme à but non lucratif.

Le nombre d'heures de guidage est estimé à 750 au maximum pour l'année 2003.

Les crédits afférents à cette dépense seront imputés au budget primitif 2002 et suivants. Fonction 020 - Article 64 131

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 29 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 voix contre (groupe et élus de l'opposition)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 19 décembre 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Reprise de l'activité de Dieppe Ville d'Art et d'Histoire par la ville de  
Dieppe - Fixation des tarifs des activités**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 30*

*Nombre de votants : 38*

**LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°2), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°19), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°21), Mme LOOS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme HUREL.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°22), Mme HUCHET, M. PARIS, Mme LEGRAS et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL à M. BAZIN, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (à partir de la question n°22), Mme HUCHET à Mme LEMOINE, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme LEGRAS à M. CUVILLIEZ et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal de fixer comme suit les tarifs des différentes activités proposées par le service Dieppe Ville d'Art et d'Histoire dont la gestion est reprise en régie directe par la Ville, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003.

A - Visites « Individuels » :

- tarif normal	4,60 € par personne
- scolaires, étudiants et titulaires du passeport Patrimoine	3,80 €par personne
- enfants de moins de 12 ans et demandeurs d'emploi	gratuité

B - Visites « Groupes » :

- tarif visite de 2 heures	76,23 €
- tarif visite de 2 heures les dimanches et jours fériés	91,47 €
- tarif visite de 3 heures	114,34 €
- tarif visite demi-journée (4 heures)	137,20 €
- tarif visite journée	213,43 €

Le groupe est constitué de 35 personnes au maximum (1 guide). A partir de la 36<sup>ème</sup> personne, un deuxième groupe doit être constitué avec un 2<sup>ème</sup> guide, et ainsi de suite par fraction de 35 personnes en plus.

Pour ce qui concerne les visites guidées au Château-Musée, chacun des groupes admis ne peut excéder 20 personnes.

Le droit d'accès au site, s'il y a lieu, est à la charge directe du groupe.

Pour les visites en extérieur : sur Varengville sur Mer, sur Arques la Bataille, du Château de Bosmelet, du Château d'Eu, etc... un forfait de 15,25 € est appliqué en sus des tarifs ci-dessus au titre de frais de déplacement.

C - Service éducatif :

- écoles élémentaires de Dieppe	gratuité/séance
- écoles élémentaires hors Dieppe	76,23 €/classe/séance de 2 heures
- collèges et lycées	76,23 €/classe/séance de 2 heures
- P.E.L.- Animation Château-fort	1,52 €/enfant/séance de 3 heures
- P.E.L.- Animation Renaissance	5,00 €/enfant/ pour 9 séances de 3 heures chacune

D - Conférences :

- tarif normal	4,60 €/personne
- scolaires, étudiants et titulaires du passeport Patrimoine	3,80 €/personne



**Utilisation des équipements sportifs couverts par les collèges -  
conventions Département/Ville/Collèges pour les années  
2002 - 2003 et 2004**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 29*

*Nombre de votants : 38*

**LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°2), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°19), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°21), Mme LOOS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme HUREL.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°22), Mme HUCHET, M. PARIS, Mme LEGRAS et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL à M. BAZIN, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (à partir de la question n°22), Mme HUCHET à Mme LEMOINE, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme LEGRAS à M. CUVILLIEZ et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.



Monsieur Pierre BLONDEL, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil municipal que par délibération du 27 mars 2002 a été autorisée la signature par M. le Député-Maire des conventions à intervenir entre le département, la ville et chacun des quatre collèges pour l'utilisation par leurs élèves des équipements couverts de la ville durant l'année 2001.

Pour l'année 2002 et les années suivantes 2003 et 2004, le conseil général a mis en place une nouvelle convention triennale. Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer, conjointement avec le Président du conseil général et les Chefs d'établissements concernés, les nouvelles conventions afférentes à chacun des collèges.

Ne sont concernés pour le moment par ces conventions que les seuls gymnases et salles de sports, sur la base d'une participation départementale forfaitaire de 10,67 euros par heure d'occupation par une ou plusieurs classes à la fois.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 19 décembre 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Subventions municipales - attributions complémentaires - année 2002**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 29*

*Nombre de votants : 38*

**LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°2), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°19), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°21), Mme LOOS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme HUREL.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°22), Mme HUCHET, M. PARIS, Mme LEGRAS et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL à M. BAZIN, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (à partir de la question n°22), Mme HUCHET à Mme LEMOINE, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme LEGRAS à M. CUVILLIEZ et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal d'attribuer, au titre de l'année 2002, les subventions exceptionnelles suivantes :

- 8 310 € à la Maison des Jeunes et de la Culture centre (association « Loisirs et culture de la jeunesse dieppoise ») pour aider celle-ci à faire face aux charges qu'elle a dû assumer pour le financement de l'opération Mois de l'Image 2002.
- 1 520 € à l'Association Rémy Racing pour aider celle-ci à faire face aux charges qu'elle a dû assumer pour l'engagement de son véhicule dans le Rallye de Dieppe et diverses autres épreuves sportives dont notamment la coupe de France des rallyes.

Les présentes subventions complémentaires pourront être directement versées sans donner lieu à l'intervention de conventionnement, par dérogation à l'obligation instituée par la délibération du 27 mars 2002.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 19 décembre 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Caisse des écoles - dissolution**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 29*

*Nombre de votants : 38*

**LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°2), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°19), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°21), Mme LOOS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme HUREL.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°22), Mme HUCHET, M. PARIS, Mme LEGRAS et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL à M. BAZIN, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (à partir de la question n°22), Mme HUCHET à Mme LEMOINE, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme LEGRAS à M. CUVILLIEZ et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que la circulaire n° NOR INT/B/02/00042/C du 14 février 2002 précise les conditions de mise en œuvre de l'article 23 de la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 qui prévoit que «lorsque la caisse des écoles n'a procédé à aucune opération de dépenses ou de recettes pendant trois ans, elle peut être dissoute par délibération du conseil municipal». Une telle dissolution n'était pas envisageable auparavant.

Ainsi, à Dieppe, l'activité de la Caisse des Ecoles est en sommeil depuis 12 ans.

Lors de sa réunion du 7 décembre 1990, le comité de la Caisse des Ecoles a en effet décidé de suspendre son activité et de transférer les crédits restant au B.P. 1990 sur le budget de la Ville.

Le 12 juillet 1991, réuni pour la dernière fois, le Comité a approuvé le compte administratif 1990. Le solde positif de 3 776,60 F, a été imputé comme prévu au chapitre des « bourses de vacances » du B.P. 1991 de la Ville de Dieppe.

Aujourd'hui, comme les textes les y autorisent, il est donc proposé aux Elus de dissoudre la caisse des écoles à compter du 31 décembre 2002.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 19 décembre 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Projet éducatif local - Contrat local d'accompagnement scolaire  
2002/2003 - subvention à l'association Bel Air**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 29*

*Nombre de votants : 38*

**LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°2), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°19), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°21), Mme LOOS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme HUREL.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°22), Mme HUCHET, M. PARIS, Mme LEGRAS et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL à M. BAZIN, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (à partir de la question n°22), Mme HUCHET à Mme LEMOINE, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme LEGRAS à M. CUVILLIEZ et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que la réussite scolaire est un facteur essentiel d'insertion et de promotion sociale. Aussi, la Ville de Dieppe entend soutenir dans le cadre du Projet Educatif Local les actions d'accompagnement scolaire.

Cette année, deux associations bénéficient de l'agrément de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales : les associations Bel Air et Aide Individualisée Soutien aux Enfants (AISE).

Le financement de leurs actions a été examiné avec les partenaires institutionnels du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS). Sur la base du nouveau mode de calcul des prestations de service et des financements prévus, une subvention de la Ville de Dieppe ne semble pas nécessaire pour assurer l'équilibre financier de l'action de l'association AISE.

En revanche, le budget prévisionnel des six ateliers éligibles au dispositif CLAS de l'association Bel Air présente un besoin de financement de 1 600 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal

1. de verser à l'association Bel Air la somme de 1 600 € (fonction 255 - article 6574 - service 3281)
2. d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention entre la Ville de DIEPPE et l'Association Bel Air « Projet Educatif Local - Contrat Local d'Accompagnement Scolaire - Actions 2002/03 »

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 19 décembre 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Projet éducatif local - Contrat éducatif local 2002/2003  
Subvention complémentaire à l'Estran**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 29*

*Nombre de votants : 38*

**LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°2), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°19), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°21), Mme LOOS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme HUREL.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°22), Mme HUCHET, M. PARIS, Mme LEGRAS et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL à M. BAZIN, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (à partir de la question n°22), Mme HUCHET à Mme LEMOINE, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme LEGRAS à M. CUVILLIEZ et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.



Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre du projet de Contrat Educatif Local 2002/03 agréé par le comité départemental de pilotage, le 14 novembre 2002, le Conseil Municipal a accordé des subventions aux maîtres d'œuvre locaux pour la mise en place d'actions nouvelles.

Il a notamment attribué une aide de 3 796 € à l'ESTRAN qui organise des activités en dehors du temps scolaire dans le cadre de semaines banalisées « classes de mer ». Ces actions destinées en priorité aux écoles dieppoises en Réseau d'Education Prioritaire ont pour objectif de vulgariser la culture scientifique et technique littorale et maritime, de sensibiliser les jeunes à la protection de l'environnement et de promouvoir l'identité maritime de la ville.

Les écoles Sonia Delaunay, Michelet et Desceliers bénéficieront cette année de cette action. Afin d'accueillir une classe supplémentaire, il est proposé au Conseil municipal :

1. de verser à l'association ESTRAN – Cité de la mer une subvention complémentaire de 949 €(fonction 255 – article 6574 – service 3281) :

2. d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant à la convention entre la Ville de Dieppe et l'association ESTRAN – Cité de la mer « Projet Educatif Local - année 2002/03 – Contrat Educatif Local - Séjours de découverte littorale et maritime »

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 19 décembre 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Contrat enfance 2002 - Foyer Duquesne la Marelle  
Prise en compte du résultat de l'année 2001**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 29*

*Nombre de votants : 38*

**LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°2), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°19), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°21), Mme LOOS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme HUREL.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°22), Mme HUCHET, M. PARIS, Mme LEGRAS et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL à M. BAZIN, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (à partir de la question n°22), Mme HUCHET à Mme LEMOINE, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme LEGRAS à M. CUVILLIEZ et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose qu'afin de solder les comptes de l'année 2001 de l'action "la Marelle" mise en place par l'association Foyer Duquesne dans le cadre du Contrat Enfance, il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge le résultat de l'année 2001 dans la limite des crédits votés au BP 2002.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 19 décembre 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Contrat enfance 2002 - ADDLE - complément de financement**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 29*

*Nombre de votants : 38*

**LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°2), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°19), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°21), Mme LOOS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme HUREL.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°22), Mme HUCHET, M. PARIS, Mme LEGRAS et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL à M. BAZIN, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (à partir de la question n°22), Mme HUCHET à Mme LEMOINE, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme LEGRAS à M. CUVILLIEZ et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 27 mars 2002, le Conseil Municipal a autorisé la signature de l'avenant n° 1 à la convention du 13 mars 2001 avec l'ADDLE, portant sur le budget prévisionnel 2002, et le versement du besoin de financement.

Lors de l'établissement du budget, la prolongation de trois jours des vacances de la Toussaint n'a pas été prise en compte.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de modifier le budget prévisionnel 2002 relatif aux centres de loisirs sans hébergement maternels du contrat enfance en intégrant au besoin de financement pour 2002 une dépense nouvelle évaluée à 2 800 €

Le montant du besoin de financement 2002 sera donc porté à 63 799,07 € (BP 2002 + ouverture semaine supplémentaire août + 3 jours Toussaint).

La somme de 2 800 € sera versée à l'association dans les mêmes conditions que le solde de l'année 2002, au vu du bilan financier de l'activité.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 19 décembre 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Contrat enfance 2003 - versement d'une avance à la  
Maison Jacques Prévert**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 29*

*Nombre de votants : 38*

**LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°2), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°19), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°21), Mme LOOS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme HUREL.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°22), Mme HUCHET, M. PARIS, Mme LEGRAS et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL à M. BAZIN, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (à partir de la question n°22), Mme HUCHET à Mme LEMOINE, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme LEGRAS à M. CUVILLIEZ et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre du Contrat Enfance, la Maison Jacques Prévert a mis en place 3 actions :

- 2 lieux d'accueil d'enfants de 3 à 6 ans fonctionnant respectivement sous la responsabilité de la Ludothèque du Petit Prévert et du Centre Camille Claudel

- 1 accueil autour du livre et du jeu en direction d'enfants de moins de 3 ans, fonctionnant sous la responsabilité de la Ludothèque du Petit Prévert (FABLE).

En l'attente de la signature du nouveau contrat enfance pour la période 2003-2006, et de façon à permettre la continuité des actions, il est proposé au Conseil Municipal de verser à la Maison Jacques Prévert, sous forme d'avance pour ces 3 actions, 40 % de la subvention de l'année précédente (2002) dès le mois de janvier 2003 (même modalité de financement que les années précédentes).

Le montant du financement prévisionnel pour 2003 fera l'objet d'une délibération dès le vote du Budget Primitif.

ACTION	FINANCEMENT 2002	AVANCE 2003
Ludothèque Petit Prévert	65 766,51 €	26 306 €
Centre Camille Claudel	57 458,03 €	22 983 €
F.A.B.L.E.	40 856,34 €	16 342 €

Imputation budgétaire :

	Nature	Fonction	Service
Ludothèque Petit Prévert	6574.24C	522	326
C. Camille Claudel	6574.24B	522	326
F.A.B.L.E.	6574.24D	522	326

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 19 décembre 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Avenant n°3 à la convention Ville de Dieppe/ADDLE pour  
l'organisation de centres de loisirs en direction des jeunes  
Dieppois et Neuvillais**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38  
Nombre de présents : 29  
Nombre de votants : 29*

**LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°2), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°19), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°21), Mme LOOS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme HUREL.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°22), Mme HUCHET, M. PARIS, Mme LEGRAS et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL à M. BAZIN, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (à partir de la question n°22), Mme HUCHET à Mme LEMOINE, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme LEGRAS à M. CUVILLIEZ et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.



Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 28 novembre 2002, le conseil municipal autorisait Monsieur le Député-Maire à lancer la procédure de délégation de service public pour la gestion des centres de loisirs de la Ville.

Compte tenu de la durée nécessaire pour le déroulement des différentes étapes de cette procédure, la convention actuelle liant l'Association Dieppoise pour le Développement des Loisirs Educatifs (ADDLE) à la Ville doit être prolongée jusqu'au 31 août 2003 afin de garantir la continuité du service.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant n°3 à la convention en date du 12 mai 1998 conclue entre la Ville et l'ADDLE, avenant précisant notamment les modalités d'octroi des subventions municipales pour l'année 2003.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :
- ☞ 29 voix pour (groupe de la majorité)
- ☞ 9 abstentions (groupe et élus de l'opposition)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 19 décembre 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Convention du projet de quartier du Val Druel**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 29*

*Nombre de votants : 38*

**LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°2), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°19), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°21), Mme LOOS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme HUREL.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°22), Mme HUCHET, M. PARIS, Mme LEGRAS et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL à M. BAZIN, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (à partir de la question n°22), Mme HUCHET à Mme LEMOINE, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme LEGRAS à M. CUVILLIEZ et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que depuis le mois d'avril 2002, la Ville a engagé une démarche d'élaboration du projet de quartier du Val Druel dans le cadre du contrat de ville, en partenariat avec l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général, l'OPAC de la Seine-Maritime, Sodineuf Habitat Normand et la Caisse d'Allocations Familiales de Dieppe.

Le projet urbain portera à terme sur une redéfinition du schéma d'urbanisme du quartier et comportera un programme d'actions visant à améliorer l'accessibilité et la desserte du quartier, à adapter la voirie, organiser le stationnement, améliorer l'habitat et le cadre de vie, proposer des actions économiques et sociales. Parallèlement à cette réflexion, la Ville et ses partenaires ont arrêté une liste d'interventions concourant à améliorer la situation du quartier à mener dès maintenant.

Pour contractualiser les objectifs et la forme de la démarche, les partenaires ont élaboré conjointement le document ci-joint intitulé « convention du projet de quartier du Val Druel » auquel est annexé un programme d'actions d'amélioration au quotidien à engager dès la fin de l'année 2002.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire :

1 / à signer ladite convention,

2 / à solliciter les subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général, de la Caisse d'Allocations Familiales de Dieppe et les concours financiers éventuels des bailleurs pour la mise en œuvre des actions d'investissement et de fonctionnement qui en découleront,

3 / à signer les conventions de financement y afférentes.

Une proposition de date pour la signature officielle de la convention du projet de quartier du Val Druel devra être faite

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 19 décembre 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Fête de Saint Nicolas à la cité des Bruyères - Remboursement de frais à l'association des Amis de la Médiathèque Jean Renoir**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 29*

*Nombre de votants : 38*

**LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°2), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°19), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°21), Mme LOOS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme HUREL.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°22), Mme HUCHET, M. PARIS, Mme LEGRAS et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL à M. BAZIN, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (à partir de la question n°22), Mme HUCHET à Mme LEMOINE, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme LEGRAS à M. CUVILLIEZ et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que la Ville a décidé d'organiser, en partenariat avec Sodineuf Habitat Normand, la Maison Jacques Prévert et la Soupe des bénévoles une fête destinée aux enfants et familles des cités des Bruyères et de la ferme des Hospices à l'occasion de la Saint-Nicolas.

L'initiative a consisté à organiser le mercredi 4 décembre 2002 diverses animations : spectacle musical tout public à la Maison Jacques Prévert, défilé de la charrette de Saint-Nicolas et du Père Fouettard, l'après-midi s'étant terminé autour d'un goûter servi au pôle de services La Fontaine.

Le réseau des bibliothèques et l'association des Amis de la médiathèque Jean Renoir ont à cette occasion conclu un contrat avec la compagnie « De-ci, de-là » pour un spectacle intitulé « Drôles de zèbres ».

Il est proposé au Conseil Municipal de rembourser, sous forme de subvention à imputer au 824/6574.40/37, à l'association des Amis de médiathèque Jean Renoir, la somme de 609,80 € correspondant à cette prestation.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 19 décembre 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Bouge tes 4 saisons - vacances de Toussaint  
Remboursement aux associations**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 29*

*Nombre de votants : 37*

**LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°2), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°19), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°21), Mme LOOS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme HUREL.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°22), Mme HUCHET, M. PARIS, Mme LEGRAS et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL à M. BAZIN, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (à partir de la question n°22), Mme HUCHET à Mme LEMOINE, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme LEGRAS à M. CUVILLIEZ et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que pendant les vacances scolaires de Toussaint 2002, la ville et ses partenaires ont proposé aux jeunes de 11 à 18 ans, et jeunes adultes, un programme d'activités dans le cadre de l'action de prévention de la délinquance intitulée « Bouge tes 4 saisons ».

La réalisation de ce programme, composé d'activités sportives, d'un atelier montage de projet, de séances multimédia, de jeux de stratégie, d'un atelier de danse hip-hop, d'une réalisation de vidéo, d'un atelier santé, de calligraphie chinoise, d'une activité Armada et patrimoine maritime, d'une sortie à la patinoire de Rouen, d'une contribution à la réalisation d'un parcours botanique aux Bruyères et de l'organisation de défilés sur le thème d'Halloween, nécessite le remboursement des dépenses suivantes :

- 1356,38 € au Sydempad pour le stage de danse hip-hop
- 3 653 € à la Maison des Jeunes et de la Culture du Centre pour la réalisation d'une vidéo, l'atelier calligraphie, les échecs et le multimédia.
- 374 € au Club des Jeunes de Neuville pour l'atelier Armada, l'atelier santé et la sortie à Rouen
- 800 € à la Maison Jacques Prévert pour l'organisation du défilé et de la soirée Halloween à Janval, et la contribution au parcours botanique à la cité des Bruyères.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder au versement des subventions aux structures ci-dessus mentionnées en imputant ces dépenses au 824/65748.40/37 « subventions Bouge tes 4 saisons ».

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

☞ Madame SANNIER ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 19 décembre 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Convention entre la ville de Dieppe, la Fédération Régionale des  
Maisons de Jeunes et de la Culture et l'association  
"la ludothèque du Parc" (MJC le Drakkar)**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38  
Nombre de présents : 29  
Nombre de votants : 38*

**LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°2), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°19), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°21), Mme LOOS, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD et Mme HUREL.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°22), Mme HUCHET, M. PARIS, Mme LEGRAS et M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ (à partir de la question n°3), Mme TESTELIN à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à Mme COTIGNY (à partir de la question n°20), Mme SAINT-PAUL à M. BAZIN, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (à partir de la question n°22), Mme HUCHET à Mme LEMOINE, M. PARIS à M. BEAUFILS, Mme LEGRAS à M. CUVILLIEZ et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.



Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre du transfert des activités de l'association « la ludothèque du Parc » à la Ville, et pour permettre à l'association de faire face à ses échéances et solder ses comptes, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de verser une subvention d'un montant maximum de 20 000 € à imputer au 321/6574/33D. En contrepartie du versement de cette subvention, les biens de l'association seront dévolus à la Ville à l'issue de sa dissolution.

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention tri-partite ci-jointe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 29 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 voix contre (groupe et élus de l'opposition)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 19 décembre 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

